



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21
Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2505018

Objet : R076/2025/5844 Maitriser la technologie

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 15368 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2505018
Exercice : 2025
Date : 19-11-2025
Page : 1 / 1

GAEC DE LA COMBE
239 RUE DE LA COMBE
46160 GREALOU
FRANCE

Prestataire : BALDY STECY

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
179630 Maitriser la technologie du jambon sec et petites salaisons				
5844 - jambon sec salaison	1	60,000	60,00	0,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	0,00			Devise : EUR
Montant HT	60,00			60,00
Base de TVA	60,00			60,00
Total TTC	60,00			60,00
Net à payer	60,00			60,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

----- Coupon à retourner -----



Etablissement : D46S01 CDA LOT
0918779 GAEC DE LA COMBE
Date échéance : 19-12-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2505018
SEPR Virement à date d'échéance de la facture
Montant Net en EUR :

60,00